

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10162/90 (Presse 201)

1451st meeting of the Council

- Tourism -

Brussels, 29 November 1990

President: Mr Carlo TOGNOLI

Minister for Tourism of the
Italian Republic

29.XI.90

ery/HM/ih

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium

| | |
|------------------------|---|
| Mr Patrick DEWAELE | Member of the Flemish Executive, Minister for Culture (Flemish Community) |
| Mr Jean-Pierre GRAFE | Minister for Education and Training, Sport, Tourism and International Relations |
| Mr Paul DE KEERSMAEKER | State Secretary for European Affairs |

Denmark

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| Mr Niels Henrik SLIBEN | Deputy Permanent Representative |
|------------------------|---------------------------------|

Germany

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| Mr Jochen GRÜNHAGE | Deputy Permanent Representative |
|--------------------|---------------------------------|

Greece

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| Mr Haris CARABARBOUNIS | Deputy Permanent Representative |
|------------------------|---------------------------------|

Spain

| | |
|-----------------------|--|
| Mr Ignacio FUEJO LAGO | Secretary-General, Ministry of Tourism |
|-----------------------|--|

France

| | |
|---------------|---------------------------------|
| Mr Jean CADET | Deputy Permanent Representative |
|---------------|---------------------------------|

Ireland

| | |
|----------------|--|
| Mr Denis LYONS | Minister of State at the Department of Tourism and Transport with Special responsibility for Tourism |
|----------------|--|

29.XI.90

ery/HM/ih

Italy

Mr Carlo TOGNOLI

Minister for Tourism

Luxembourg

Mr Fernand BODEN

Minister for Tourism

The Netherlands

Mr A. OOSTRA

Deputy Permanent Representative

Portugal

Mr Alfredo César TORRES

State Secretary for Tourism

United Kingdom

Lord ULLSWATER

Parliamentary Under-Secretary of
State, Department of Employment

°

°

°

Commission

Mr Antonio CARDOSO E CUNHA

Member

Mr Bruce MILLAN

Member

29.XI.90
ery/HM/ih

TWO-YEAR PROGRAMME (1991-1992) FOR DEVELOPING COMMUNITY TOURISM STATISTICS

The Council agreed in principle on a two-year programme (1991-1992) for developing Community tourism statistics.

The aim of the programme is the development of a Community frame of reference for the compilation of Community statistics on tourism which will provide reliable, rapid and comparable statistics.

With a view to achieving this aim, the Commission will, in consultation with the Member States,

- analyse and evaluate users' needs with regard to tourism statistics;
- collect and disseminate existing data on tourism;
- analyse the systems that exist in the Member States and those used by international organizations;
- prepare a Community methodological framework for the compilation of Community tourism statistics.

Before the end of 1992, the Commission will present to the Council a report evaluating the outcome of the programme and the conclusions prompted by the report as to the development of Community tourism statistics after 1992.

29.XI.90
ery/HM/ih

RURAL TOURISM

The Council held an exchange of views on the basis of a communication from the Commission on Community action to promote rural tourism.

The Commission communication deals in particular with trends favourable to rural tourism, Community measures for which rural tourism businesses qualify (in the framework of the common agricultural and regional policies, inter alia), measures taken in the context of European Tourism Year and possible measures to be taken by the Community.

Further discussions will be held in this area, which may result in specific proposals being submitted.

EUROPEAN TOURISM YEAR

Commissioner CARDOSO E CUNHA submitted the third report on the progress of European Tourism Year.

In the context of European Tourism Year a total of 275 projects have been approved by the Commission. These projects cover a wide range of subjects spanning the environment, cultural itineraries, tourism for young people and cultural heritage. The measures involved consist mainly of seminars, lectures, public relations events, fairs, exhibitions and competitions. Community financing for the Year amounts to ECU 5 million.

29.XI.90
ery/HM/ih

GUIDELINES FOR ACTION IN THE SPHERE OF TOURISM

The Council heard a statement by Commissioner CARDOSO E CUNHA on guidelines for Community action in the sphere of tourism.

Delegations mentioned the need to take account of the principle of subsidiarity in the area of tourism, the need to develop certain forms of tourism such as cultural and rural tourism, and the possibility of promoting the tourist image of Europe in third countries.

The Council took note of progress in this area and asked the Commission to submit a multiannual programme of action in the sphere of tourism for its next meeting.

TOURISM IN THE CONTEXT OF REGIONAL POLICY

Commissioner MILLAN presented a working paper on tourism and regional development.

Commissioner MILLAN emphasized the importance of tourism for the development of certain regions, particularly those in industrial decline. He drew the Council's attention to efforts to integrate Community action into a balanced overall strategy of development of the regions.

Community aid to tourism in the framework of Community regional policies amounts to ECU 2 057 million for the period 1989 to 1993.

Bruxelles, le 28 novembre 1990

433

NOTE BIO (90) 374 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL TOURISME _ 29.11.90
(J. Vale de Almeida)

Le Conseil Tourisme se réunit à partir de 10H. La Commission est représentée par M. CARDOSO E CUNHA et, pour un point de l'ordre du jour, par M. MILLAN..

Voici quelques commentaires sur les principaux points à l'ordre du jour:

1) Développement de la statistique communautaire sur le Tourisme

La Commission a proposé la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel pour le développement de la statistique communautaire sur le tourisme (COM(90)211). L'objectif du programme est de définir et de mettre en place un cadre de référence pour les statistiques communautaires du tourisme par le rapprochement des concepts et méthodes utilisées par les Etats membres.

Un accord a été dégagé au Coreper sur la mise en oeuvre de cette directive afin d'achever le programme en deux ans (1991-1992). Les divergences mineures encore existantes ne devront pas empêcher l'approbation de la directive.

2) Tourisme rural

M. CARDOSO E CUNHA fera une présentation de la communication de la Commission "Actions Communautaires en faveur du Tourisme Rural" (COM(90)438 final et note IP(90)760). La présentation sera suivie d'un échange de vues.

Dans sa communication, la Commission propose plusieurs mesures destinées à soutenir la mise en valeur du potentiel touristique du monde rural et à favoriser la création et le développement d'entreprises dans ce secteur.

Le tourisme rural est perçu non seulement comme un élément de diversification de l'offre touristique mais aussi comme un domaine potentiel de reconversion de certaines zones rurales.

3) Déroulement de l'Année Européenne du Tourisme

M. CARDOSO E CUNHA fera une déclaration sur le déroulement de l'AET dans ses différents volets. Une évaluation finale est prévue pour la clôture de l'initiative, le mois d'avril 1991.

4) Actions futures dans le domaine du Tourisme

Le Commissaire fera un exposé sur ses orientations en matière d'actions futures dans le domaine du tourisme.

Il rappellera les conclusions du Conseil Informel de Milan, qui avait accueilli favorablement les idées présentées par la Commission visant, d'une part, à la prise en compte horizontale du tourisme dans les autres politiques communautaires et, d'autre part, au soutien d'actions spécifiques à l'initiative des opérateurs du secteur, des Etats membres et des régions.

Le résultat du débat attendu servira de base à la poursuite des travaux des services de la Commission en vue de l'élaboration de propositions d'actions communautaires futures dans le secteur du tourisme.

5) Tourisme et politique régionale

M. MILLAN fera une déclaration au Conseil sur les actions en faveur du tourisme menées dans le cadre de la Politique Régionale de la Communauté.

 Amitiés
C. Stathopoulos

Bruxelles, le 29 novembre 1990

NOTE BIO (90) 374 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL TOURISME
(J. Vale de Almeida)

Sous présidence luxembourgeoise pour une bonne partie de ses travaux (le brouillard ayant retardé la délégation italienne), le Conseil Tourisme a épuisé son ordre du jour en début d'après-midi, avant le déjeuner informel de clôture.

Ci-dessous les principales informations sur le déroulement des travaux :

1) Statistiques

La seule décision formelle inscrite à l'ordre du jour a été prise. Elle concerne la mise en oeuvre d'un programme de développement des statistiques communautaires présenté par la Commission (COM(90)211).

2) Actions communautaires

Le débat plus long et plus important s'est déroulé autour de la présentation des orientations de M. CARDOSO E CUNHA concernant des actions futures de la Commission dans le domaine du tourisme.

Dans son exposé oral, le Commissaire a indiqué deux dimensions souhaitables de l'action communautaire : le renforcement de la prise en compte horizontale du tourisme dans les autres politiques communautaires; le soutien d'actions et d'initiatives spécifiques développées par les opérateurs, les Etats membres et les régions.

"L'environnement dans lequel opèrent les entreprises du tourisme va changer avec l'ouverture des marchés. La Commission doit être consciente des défis posés au tourisme lorsqu'elle prend des décisions dans différents domaines tels que transports, fiscalité, environnement, politique des consommateurs. De leur côté les entreprises touristiques doivent adapter leurs stratégies propres à ce nouvel environnement. L'approche horizontale est, ainsi, la clé de l'action communautaire en faveur du tourisme", a dit M. CARDOSO E CUNHA.

Il a ajouté, cependant, qu'il faudrait compléter cette approche par des mesures spécifiques pour satisfaire les besoins d'évolution et d'adaptation du secteur aux modifications de la demande et à l'augmentation de la concurrence internationale. Il serait souhaitable, selon lui, de prévoir le soutien à des mesures spécifiques de diversification de l'activité touristique européenne, de renforcement de la dimension environnement et de promotion spécifique du tourisme européen dans les marchés tiers.

L'ensemble des délégations a félicité le Commissaire des orientations exposées et a encouragé la Commission à poursuivre ses travaux.

.../...

Dans les conclusions, le Conseil demande à la Commission de lui présenter prochainement un programme d'action pluriannuel dans le domaine du tourisme.

3) Tourisme rural et AET

M. CARDOSO E CUNHA a fait deux autres exposés oraux au Conseil concernant le tourisme rural et l'Année Européenne du Tourisme - 1990. Les propositions et les informations communiquées ont été accueillis très favorablement par le Conseil. En ce qui concerne le tourisme rural, le Conseil a estimé qu'il serait souhaitable d'approfondir l'analyse des propositions de la Commission, qu'il a jugé très positives.

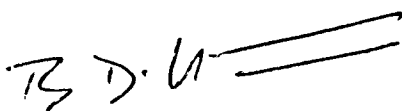
4) Tourisme et politique régionale (H. Lohan)

Dans son intervention, M. Bruce MILLAN, Commissaire responsable des Politiques régionales, a souligné l'intérêt qu'il apporte au rôle que le tourisme est appelé à jouer dans le développement économique des régions de la Communauté.

M. MILLAN a rappelé que des montants importants du FEDER sont destinés à promouvoir le tourisme. Ainsi, dans les régions en retard de développement, plus d'1,6 milliard d'ECUs (presque 6% du total) seront affectés au tourisme pour la période 1989/1993 et dans les régions en déclin industriel, 270 MioECUs (presque 8% du total) pour la période 1989/1991. En plus, l'effort global qu'entreprend la Communauté pour renforcer le développement économique de ces régions augmentera également leur potentiel touristique.

"Mais la Communauté assiste aussi les régions qui sont devenues peut-être trop dépendantes du tourisme", a ajouté M. MILLAN. "Et ceci en les aidant à résoudre les problèmes résultant de leurs succès, comme par exemple, les problèmes d'infrastructures, et à diversifier leurs activités économiques".

Amitiés,



B. DETHOMAS

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 1
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/374
DATE DU DOCUMENT : 90/11/29
TITRE : CONSEIL TOURISME DU 29 NOVEMBRE 1990
MOTS CLES : CONSMEET;TOURISME

Sous presidence luxembourgeoise pour une bonne partie de ses travaux (le brouillard ayant retarde la delegation italienne), le Conseil Tourisme a epuise son ordre du jour en debut d'apres-midi, avant le dejeuner informel de cloture.

Ci-dessous les principales informations sur le deroulement des travaux :

1) Statistiques

La seule decision formelle inscrite a l'ordre du jour a ete prise. Elle concerne la mise en oeuvre d'un programme de developpement des statistiques communautaires presente par la Commission (COM(90)211).

2) Actions communautaires

Le debat plus long et plus important s'est deroule autour de la presentation des orientations de M. CARDOSO E CUNHA concernant des actions futures de la Commission dans le domaine du tourisme.

Dans son expose oral, le Commissaire a indique deux dimensions souhaitables de l'action communautaire : le renforcement de la prise en compte horizontale du tourisme dans les autres politiques communautaires; le soutien d'actions et d'initiatives specifiques developpees par les operateurs, les Etats membres et les regions.

"L'environnement dans lequel operent les entreprises du tourisme va changer avec l'ouverture des marches. La Commission doit etre consciente des defis poses au tourisme lorsqu'elle prend des decisions dans differents domaines tels que transports, fiscalite, environnement, politique des consommateurs. De leur cote les entreprises touristiques doivent adapter leurs strategies propres a ce nouvel environnement. L'approche horizontale est, ainsi, la cle de l'action communautaire en faveur du tourisme", a dit M. CARDOSO E CUNHA.

Il a ajoute, cependant, qu'il faudrait completer cette approche par des mesures specifiques pour satisfaire les besoins d'evolution et d'adaptation du secteur aux modifications de la demande et a l'augmentation de la concurrence internationale. Il serait souhaitable, selon lui, de prévoir le soutien a des mesures specifiques de diversification de l'activite touristique europeenne, de renforcement de la dimension environnement et de promotion specifique du tourisme europeen dans les marches tiers.

L'ensemble des delegations a felicite le Commissaire des orientations exposees et a encourage la Commission a poursuivre ses travaux.

.../...

- 2 -

Dans les conclusions, le Conseil demande a la Commission de lui presenter prochainement un programme d'action pluriannuel dans le domaine du tourisme.

3) Tourisme rural et AET

M. CARDOSO E CUNHA a fait deux autres exposes oraux au Conseil concernant le tourisme rural et l'Annee Europeenne du Tourisme - 1990. Les propositions et les informations communiquees ont ete acueillis tres favorablement par le Conseil. En ce qui concerne le tourisme rural, le Conseil a estime qu'il serait souhaitable d'approfondir l'analyse des propositions de la Commission, qu'il a juge tres positives.

4) Tourisme et politique regionale (H. Lohan)

Dans son intervention, M. Bruce MILLAN, Commissaire responsable des Politiques regionales, a souligne l'interet qu'il apporte au role que le tourisme est appele a jouer dans le developpement economique des regions de la Communaute.

M. MILLAN a rappele que des montants importants du FEDER sont destines a promouvoir le tourisme. Ainsi, dans les regions en retard de developpement, plus d'1,6 milliard d'ECUs (presque 6% du total) seront affectes au tourisme pour la periode 1989/1993 et dans les regions en declin industriel, 270 MioECUs (presque 8% du total) pour la periode 1989/1991. En plus, l'effort global qu'entreprend la Communaute pour renforcer le developpement economique de ces regions augmentera egalement leur potentiel touristique.

"Mais la Communaute assiste aussi les regions qui sont devenues peut-etre trop dependantes du tourisme", a ajoute M. MILLAN. "Et ceci en les aidant a resoudre les problemes resultant de leurs succes, comme par exemple, les problemes d'infrastructures, et a diversifier leurs activites economiques".